



07 FEVRIER 2019

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
PARIS 55 RUE DES PETITES ECURIES

## SOMMAIRE

1. Préambule
2. Organisation
3. Présents
4. Déclaration

## PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

### 1. PREAMBULE

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 février 2019 à 16 H 30.

Le Président de l'ANEPVV, Monsieur Christian BON, rappelle l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

### 2. ORGANISATION AGE

Le Président Monsieur Christian BON préside l'Assemblée Générale Extraordinaire.  
Le Secrétaire chargé de la rédaction du procès-verbal est Monsieur Daniel PERCIAUX.

### 3. PRESENTS

#### Représentation :

La liste des associations est annexée au présent Procès-verbal.

#### Ordre du jour :

Modification statutaire portant sur l'approbation de nouveaux statuts modifiés.

### 4. DECLARATION :

La feuille de présence permet de constater que 14 associations étaient représentées sur 192 associations inscrites.

En conséquence, le quorum prévu par l'article 13 des statuts n'étant pas atteints, l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce 07 février 2019 ne peut valablement délibérer sur l'ordre du jour :

« Modification statutaire portant sur l'approbation de nouveaux statuts modifiés ».

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée le 08 mars 2019 à Bordeaux Hôtel Mercure Château Chartrons à 17 h 30.

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 17 h 30

Christian Bon  
Président ANEPVV

Daniel Perciaux  
Secrétaire Générale ANEPVV